



A retenir cette semaine

Maïs

La floraison est engagée dans les premières parcelles. Pyrales : vol toujours en cours ; légère hausse des pontes repérées sur plante. Peu de puceron : seuils de nuisibilité non atteints.

Nous souhaitons connaître votre avis !

Lecteurs du BSV lorraine, une enquête est actuellement accessible sur le lien suivant :

<https://goo.gl/forms/88Et5K2rfcVtkZfX2>

Afin de faire évoluer le BSV conformément à vos attentes, n'hésitez pas à donner votre avis avant le 21 juillet.

Nous vous remercions par avance pour votre participation

* * *



Maïs

Le réseau maïs dénombre **32 parcelles** observées cette semaine.

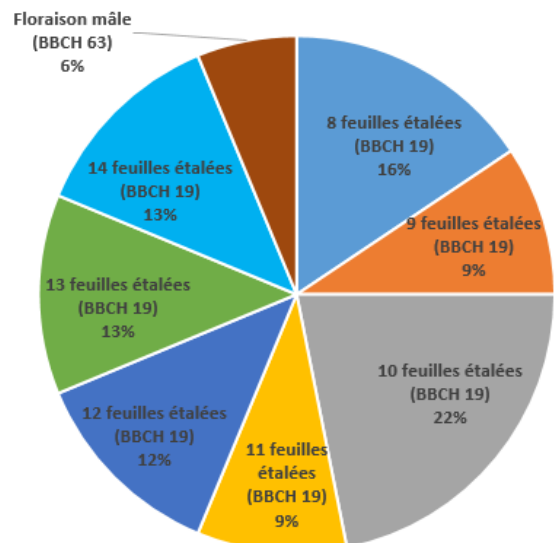
Stade de la culture

6% du réseau d'épidémiosurveillance lorrain a atteint le stade floraison mâle.

Dans ces situations et durant toute la période de floraison il est important de respecter la « réglementation abeilles » (voir encadré ci-après).

Les stades des maïs suivis dans le réseau sont compris entre 8 feuilles étalées = BBCH 18 et floraison mâle = BBCH 63.

Répartition des stades des maïs



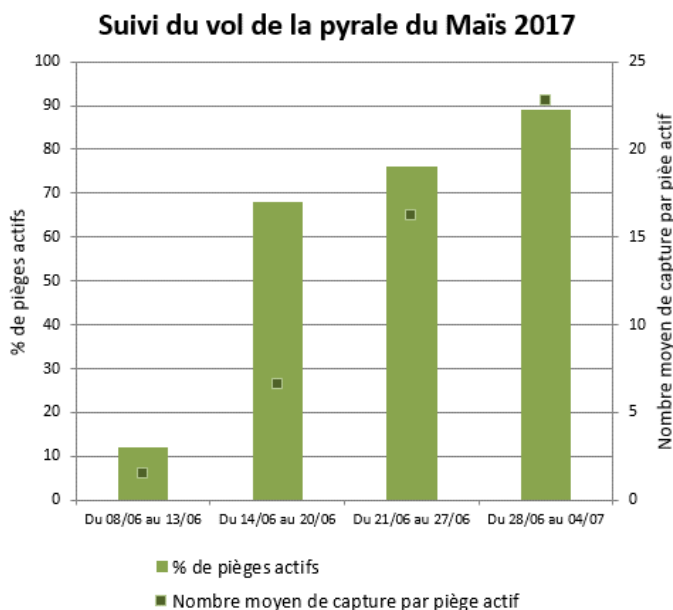
BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES

BULLETIN N°33 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Ravageurs - Pyrale (*Ostrinia nubilalis*) :

Piégeage des adultes :

Sur les 26 pièges relevés cette semaine, 89% sont actifs avec en moyenne 22,8 pyrales par piège actif. Le vol reste en progression cette semaine pour la troisième semaine consécutive (cf. graphique ci-dessous).



Activité de ponte :

Pour repérer les pontes / ooplaques se référer au BSV n°32 du 28/06/17.

Sur les 14 observations spécifiques réalisées cette semaine sur 100 plantes :

- 59% ne signalent aucune ponte.
- 41% signalent en moyenne 6,8 pontes, tout stade confondu.
- 29% signalent en moyenne 5,2 pontes fraîches.
- 6% signalent en moyenne 2 pontes au stade tête noire.
- 18% signalent en moyenne 4 pontes écloses (stade chenille baladeuse).
- 24% signalent la disparition de ponte.



Pyrale : ponte fraîche / nouvelle
(G. Charpentier - FREDON Lorraine)

Analyse de risque :

Le vol des adultes poursuit cette semaine. La ponte, signalée depuis 15 jours en secteurs précoces, débute en secteurs moyens.

- **Le stade ponte fraîche est atteint dans plus d'1/3 des parcelles du réseau en secteurs précoces (vallée de la Seille, de Moselle ...) et sa généralisation à l'ensemble de la région Lorraine devrait être imminente.**

**BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES
BULLETIN N°33 – EDITION DU 21 JUIN 2017**

- **Le stade chenille baladeuse des pontes de pyrales est atteint dans 20% des situations, principalement dans les secteurs précoces, il devrait se généraliser rapidement à l'ensemble de la région Lorraine**

Notons que le seuil de nuisibilité, fixé à 10% de plantes porteuses de ponte, a été atteint dans une seule situation (Xanrey - 57 avec 30% de plantes porteuses).

Le risque vis-à-vis de la pyrale reste en augmentation cette semaine.

Rappelons que, dans le cas où une intervention doit être envisagée, elle doit être positionnée :

- **Sur des pontes fraîches pour les interventions par parasitisme.**
- **Au stade chenille baladeuse dans le cas d'interventions classiques.**

Surveiller l'avancement du vol à l'aide du réseau de piégeage ainsi que l'activité de pontes par des observations à la parcelle en privilégiant les bordures proches de forêt ou haies pour les premières pontes.

Ravageurs - Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*) :

Pour ne pas confondre les pucerons se référer au BSV n°28 du 31/05/17.

État des lieux :

En baisse, 38% des situations signalent la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum* avec moins de 10 individus par plante en moyenne.

Sitobion avenae est signalé dans 100% de ces situations avec moins de 100 individus par plante.

Analyse de risque :

Rappel des seuils de nuisibilité :

	<i>Metopolophium dirhodum</i>		<i>Sitobion avenae</i>
Seuil de nuisibilité	Nuisibilité élevée sur jeunes maïs (salive toxique)		Nuisibilité faible > 500 pucerons par plante
	4-6F	10 pucerons/plante	
	6-8F	20-50 pucerons/plante	
	8-10F	50-100 pucerons/plante	
	>10F	200 pucerons/plante	

75% des parcelles ont dépassé le stade 10 feuilles étalées et peuvent subir la présence de moins de 100 pucerons *Metopolophium dirhodum* sans incidence notable. Aucune situation n'a franchi le seuil de nuisibilité selon les stades concernés.

- **Le risque vis-à-vis de *Metopolophium dirhodum* est faible pour le moment, en baisse. Surveiller les situations les moins avancées en stade.**
- **Le risque vis-à-vis de *Sitobion avenae* est nul pour le moment.**



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES

BULLETIN N°33 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Il est important de suivre en parallèle des pucerons, les populations d'auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, hyménoptères) dont l'aide peut être substantielle.

En effet, 31% des situations signalent la présence d'auxiliaires : coccinelles adultes et larve, œufs de chrysope et parasitismes.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>.

Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRA Grand Est <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/> et le site de la DRAAF Grand Est <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>.

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin rédigé par Arvalis, Terres Inovia et la Fredon et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture Grand Est, avec la participation de Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'Alpa, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, Emc2, EstAgri, la Fredon Lorraine, Gpb Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Pour tous renseignements, contacter : François-Xavier SCHOTT – animateur Inter-Filières - 03.83.96.85.02
Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est – bâtiment i – 9, rue de la vologne – 54520 LAXOU